

# Cinquième Rapide FIDE du club d'échecs de Triel-sur-Seine

## Règlement intérieur du tournoi

### I. Organisation

Le club d'échecs de Triel-sur-Seine organise son cinquième tournoi Rapide homologué FIDE le **dimanche 29 juin 2025**.

Lieu de la compétition : Espace Rémi Barrat, 78510 TRIEL-SUR-SEINE.

Les inscriptions se font par formulaire internet : <https://www.billetweb.fr/cinquieme-rapide-dete-de-triel-sur-seine>, et sur place le jour de la manifestation, sous réserve que le nombre maximal de joueurs n'ait pas été pas atteint.

Les droits d'inscription sont les suivants :

- 15€ jusqu'au 22/06/2025.
- 20€ à partir du 23/06/2025.

Les joueurs français doivent être licenciés A ou B à la FFE pour la saison en cours (la licence peut être prise auprès du club organisateur), ou avoir un code FIDE dans une fédération reconnue par la FIDE autre que la FFE. Les joueurs étrangers peuvent participer au tournoi dès lors qu'ils possèdent un code FIDE (hors codes RUS et BLR).

La première ronde est prévue à **10h00**.

Pointage obligatoire entre **9h30 et 9h45**.

La remise des prix est prévue à 18h00.

Clôture des inscriptions : dimanche 29 juin 2025 à 9h45.

Le tournoi est homologué par la FFE sous le n° 67445.

Les résultats seront pris en compte dans le calcul du ELO Rapide FIDE d'août 2025.

### II. Arbitrage

L'arbitrage est assuré par Sylvain Guérillon, U51217, Arbitre Fédéral Open 1, joignable au 06 68 01 22 25.

### III. Règles et appariements

Le tournoi se déroule en 7 **rondes**.

La cadence est de **15mn + 5s/coup** pour chaque joueur.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE définies au 93e Congrès de Chennai en octobre 2022 et entrées en application au 1er janvier 2023.

Il sera fait application des règles de l'annexe A, notamment **l'article A5** relative aux règles d'échecs en parties rapides non supervisées.

Le 1<sup>er</sup> coup illégal sera sanctionné par l'ajout d'1mn à la pendule de l'adversaire. Le 2<sup>nd</sup> coup illégal entraînera la perte de la partie, ou bien partie nulle si l'adversaire ne peut mater par une suite de coups légaux.

Les propositions de nulle sont autorisées conformément aux règlements de la FIDE. Toutefois, tel que rappelé par la charte du joueur d'échecs, une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Ainsi, tout accord entre les joueurs sans véritable combat sur l'échiquier pourra être sanctionné d'un double forfait.

Les appariements se font au système suisse, et réalisés avec le logiciel PAPI dans sa dernière version 3.3.8.

La force des joueurs pour les appariements sont dans l'ordre le ELO FIDE Rapide, à défaut le ELO FIDE Lent, à défaut le ELO National Rapide. Si le joueur ne dispose d'aucun de ces classements, un ELO estimé lui sera attribué.

A l'issue de chaque partie, le vainqueur indique le résultat à la table d'arbitrage. En cas de résultat nul, les deux joueurs indiqueront le résultat.

## IV. Classement

Il sera attribué 1 point pour une victoire, 0,5 point pour un match nul et 0 pour une défaite.

Dans le cas où une erreur a été commise (saisie des résultats, jeu avec les mauvaises couleurs...), les joueurs concernés par le match devront impérativement le signaler au plus tard avant la fin du tournoi.

- Si le signalement intervient après l'affichage des appariements mais avant la fin de la prochaine ronde, il en sera tenu compte pour les appariements à venir.
- S'il intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement du joueur.

En cas de nombre de points identiques, les joueurs ex-æquo seront départagés en utilisant dans l'ordre **le Buchholz Tronqué puis la Performance**. En accord avec l'article C07-16.6 de la réglementation des départages de la FIDE, la prise en compte des parties non jouées est confiée à la méthode de calcul programmée dans le logiciel PAPI.

Si une égalité persiste après application des départages, la priorité est accordée au joueur ayant le plus faible Elo, puis au plus jeune joueur.

## V. Prix

La liste définitive des prix sera affichée avant le début de la ronde 4 du tournoi. Tous les prix sont attribués "à la place", après éventuel départage. Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix maximum auquel il a droit. Au moins la moitié du montant des inscriptions sera redistribuée en prix.

L'absence d'un participant à la remise des prix implique la renonciation à toute récompense.

## VI. Forfaits

La partie sera perdue par forfait pour tout joueur ne se présentant pas devant la partie avant l'écoulement total de son temps.

Sauf décision contraire de l'arbitre principal, un joueur forfait pour une partie sera exclu du tournoi. Il devra a posteriori justifier la raison de son forfait, et sera passible de sanction si la raison invoquée n'est pas jugée valable.

## VII. Conduite des joueurs

L'utilisation de tout appareil électronique (téléphone portable, montre connectée, casque audio...) est interdite pendant les parties. Tout joueur possédant un appareil électronique visible, émettant un son ou une vibration perdra immédiatement la partie.

Dans le cas d'un contrôle anti-dopage diligenté par le ministère des sports, les joueurs désignés accepteront de se soumettre aux tests qui seront menés par un médecin assermenté.

Tout joueur soupçonné de tricherie devra se conformer aux directives de l'arbitre. En cas de prise en flagrant délit ou de doute raisonnable, l'arbitre entamera les démarches auprès de la commission fédérale de Fair-play qui peut être suivie d'une procédure disciplinaire si la triche est confirmée.

Il est strictement interdit de fumer, vapoter ou d'amener des boissons alcoolisées sur le lieu de la compétition.

Il est demandé d'éviter toute discussion et toute lecture suspecte en lien avec le jeu d'échecs dans la zone de jeu.

A chaque ronde, il est demandé de respecter le silence tant que l'ensemble des parties ne sont pas terminées.

Les participants au tournoi s'engagent à lire et à respecter la charte du joueur d'échec.

Les participants s'engagent à respecter le présent règlement.

## VIII. Droit à l'image

Le Club d'échecs de Triel-sur-Seine en tant qu'organisateur ainsi que les organismes de presse habilités sont autorisés à prendre des photos et vidéos sur les lieux du tournoi pour ses archives et la diffusion dans la presse. Des photos et vidéos de l'événement, des joueurs et des joueuses notamment de la remise des prix pourront être diffusées sur le site internet et les réseaux sociaux liés au club organisateur. La participation au tournoi et par conséquent l'acceptation du présent règlement permet de considérer l'accord de principe de chaque joueur et joueuse pour que son image dans le cadre du tournoi soit utilisée. Toutefois, chacun et chacune peut indiquer son refus que des images individuelles soit diffusées et peut toujours faire appliquer à posteriori son droit au retrait des images diffusées.

*Signature de l'Arbitre Principal*

*Signature de l'Organisateur*